

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

Le 3 novembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 28 octobre 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 21

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, MOGUET Françoise, THIBAULT Jean-Paul, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : LECOURT Sylvie (pouvoir à CARDOEN Jean-Marie), LEDERNET Christian (pouvoir à CHERBONNIER Noël), CLÉMOT Dany (pouvoir à MOGUET Françoise), DUPUIS Virginie (pouvoir à CHERRE Christelle)

Absents excusés : NEANT

Absents : ATANI Béatrice, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, MARTIN Denis, SIMON Emmanuel
Secrétaire de Séance : BONNAVENTURE Mickaël.

DCM N° 2025 – 070 : LOCATION LOCAL ANCIEN CREDIT AGRICOLE à MORANNES

Monsieur le Maire fait savoir que les anciens bureaux du Crédit Agricole appartenant à la Commune et situés 1 place de Gaulle à MORANNES sont libres de tout locataire et ont dernièrement fait l'objet d'une demande de location.

Il convient de définir le montant du loyer mensuel et du dépôt de garantie.

Monsieur le Maire propose un loyer mensuel de 200,00 €, net de toute taxe et un dépôt de garantie du même montant.

Le nouveau bail pourrait être signé dès le 1^{er} décembre de cette année 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ses propositions et autorise Monsieur le Maire à signer le bail à venir.

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation transmise à Monsieur le Trésorier de BAUGÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Marie CARDOEN.

